

et des prix entre lesquels il est coincé. L'Union interprovinciale des cultivateurs et les représentants des divers syndicats du blé nous ont fait des représentations à cet égard. Ce n'est pas la première fois qu'on aborde le sujet, on l'a même déjà étudié très soigneusement. L'honorable député d'Essex-Est a cité les paroles du premier ministre (M. Diefenbaker) qui disait que le gouvernement étudierait le problème avec sympathie. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons étudié la question avec sympathie. Nous avons entendu, de temps à autre, des délégations venues à Ottawa à cette fin nous exposer le problème. Nous avons écouté leurs arguments. Nous les avons étudiés. Nous avons préparé toute une documentation en essayant de temps à autre d'analyser le problème pour voir si l'on ne pouvait le résoudre d'une façon satisfaisante.

Je comprends fort bien l'impatience de ceux qui attendent, d'ans l'Ouest du pays, une réponse à cette question. L'impatience est générale quand on soulève des problèmes de ce genre et des gens comme le député d'Assiniboia ne font qu'exacerber. Vous remarquerez cependant, monsieur l'Orateur, qu'on a entendu ce soir, dans les discours compétents de certains députés comme les représentants d'Acadia (M. Horner), de Medicine-Hat (M. Brunson) et de Rosthern (M. Nasserden), la véritable voix de l'Ouest canadien. Ces députés de nos régions de l'Ouest n'ont pas chaque jour l'occasion qu'on donne à l'honorable représentant d'Assiniboia qui, parce qu'il représente un certain groupe dans cette enceinte, prend la parole presque à tout moment et peut poser tous les jours des questions au gouvernement. C'est un privilège tout particulier qu'on lui accorde en raison de la position qu'il occupe à la Chambre parce qu'il a pu survivre le 31 mars dernier.

Cependant, ces autres députés, les trois qui ont pris la parole ce soir, ont autant d'expérience que l'honorable député d'Assiniboia, connaissent aussi bien que lui les problèmes des cultivateurs de l'Ouest et éprouvent autant de sympathie que l'honorable député pour eux au sujet de ces problèmes. Ils ont dit des choses bien raisonnables sur ce problème et n'ont pas tâché de soulever les passions.

Nous étudions ce problème avec attention. Je me rappelle qu'en janvier dernier, quand les représentants des groupements agricoles sont venus à Ottawa, je leur ai demandé, au sujet des paiements d'appoint, pourquoi ils demandaient cela au gouvernement sans eux-mêmes faire une partie du travail. Pourquoi, leur ai-je demandé, ne nous communiquez-vous pas certains chiffres d'après lesquels nous pourrions travailler? Je me

rappelle leur avoir demandé ce qu'ils entendaient quand ils parlaient d'environ 50 ou 150 millions de dollars. Je leur ai demandé s'ils avaient quelque proposition de leur propre cru. Par la suite, ils se sont mis au travail et ont communiqué certains chiffres. A notre tour, nous avons examiné ces chiffres et, dans l'ensemble, le problème a fait l'objet d'une étude utile.

Au sujet de ceux qui préconisent les versements d'appoint, je remarque qu'ils ne se sont pas occupés de certains des éléments qu'il faut prendre en considération. Tout d'abord, l'idée des versements d'appoint n'a pas pris naissance sur notre continent mais bien au Royaume-Uni et en Europe. Dans huit ou neuf pays d'outre-Atlantique, des versements d'appoint sont faits aux producteurs de blé depuis un certain nombre d'années. Dans ces pays, sauf en France, à l'occasion,—je songe en ce moment au Royaume-Uni, à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Allemagne de l'ouest et à d'autres,—on a recours aux paiements d'appoint pour stimuler la production parce que ces pays ne produisent pas suffisamment de blé chaque année pour leurs propres besoins. Par conséquent, ils tâchent de stimuler la production au moyen des paiements d'appoint. C'est bien différent quand on parle de paiements d'appoint dans un pays comme le Canada qui est un des grands exportateurs de blé, le pays qui fournit à ces régions de l'Europe une grosse partie du blé dont elles ont besoin. On a bien tort, il me semble, d'emprunter à un pays européen qui ne produit pas suffisamment pour ses propres besoins un programme du genre des paiements d'appoint et de le transplanter ici, dans notre pays, où l'on n'a pas besoin de ce stimulant à la production.

C'est un point qui n'a pas été envisagé par ceux qui nous ont adressé des observations l'an dernier, et mon honorable ami le député d'Assiniboia n'a rien dit, dans son exposé de ce soir, de certains autres facteurs dont il faut tenir compte. Pour parler des versements d'appoint à l'égard de la production du blé, il faut tenir compte des rendements de plus en plus abondants qui se sont produits au cours des années; il faut tenir compte aussi des méthodes plus efficaces de production, du nombre décroissant des fermes et des effets de la superficie des fermes sur le caractère profitable du travail.

Quand on examine de près la situation agricole dans l'Ouest canadien, on constate, ainsi que mon ami de Medicine-Hat l'a signalé ce soir, je crois, que quelques fermes peuvent produire du blé tout en réalisant des bénéfices, mais on découvre aussi qu'environ la moitié peut-être des petites fermes, dont